



## RESUME NON TECHNIQUE DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

\*\*\*\*\*

### Contexte général et justification

Le présent document constitue le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du projet intitulé « Agriculture régénérative et agroforesterie : une solution intégrée et résiliente au changement climatique », mis en œuvre en République Centrafricaine (RCA) avec un financement additionnel du Guichet d'Action Climatique (CAW) de la Banque Africaine de Développement (BAD). Le P3P est un outil stratégique développé pour garantir l'adhésion, la transparence et la durabilité du projet. Il répond aux exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD et à la législation environnementale nationale.

### Objectif du Projet

Le projet vise à :

- Renforcer la résilience climatique des communautés locales, en particulier les femmes et les jeunes.
- Promouvoir une agriculture durable, régénérative et climato-intelligente.
- Créer des emplois verts et restaurer les terres dégradées.
- Stimuler la transformation agroalimentaire et la distribution locale.

### Composantes du Projet :

Le projet est structuré en quatre (04) composantes à savoir :

1. Production agro écologique: régénération de 1000 ha, planting de 50 000 arbres ;
2. Transformation et distribution : création d'unités de transformation et de centres de distribution ;
3. Renforcement des capacités : formation, suivi climatique, partenariats avec l'ISDR, l'ACDA, la SIAD, l'ICRA et la Direction Générale de la Météorologie ;
4. Coordination et gestion : mise en place d'une Unité de Gestion du Projet (UGP).

### Principales activités du Projet :

De manière spécifique, il s'agit de : (i) Soutenir le déploiement à grande échelle d'une agriculture climato-intelligente basée sur l'agriculture régénérative associée à l'agroforesterie syntrophique et à la gestion durable des terres ; (ii) Stimuler la transformation des systèmes agricoles et alimentaires et la distribution des produits pour assurer l'inclusion économique et sociale des populations cibles ; (iii) Mettre en place un cadre de renforcement des compétences et des capacités d'adaptation aux changements climatiques pour les agriculteurs et les acteurs associés.

### Zones du projet :

Le projet intervient dans les zones de la préfecture de la Lobaye au Sud-Ouest et de la Mambéré-Kadéï à l'Ouest de la République Centrafricaine.

## **Cadre politique, juridique applicable à la participation des parties prenantes**

Cette section présente un aperçu des exigences réglementaires applicables au Projet CAW-RCA, en ce qui concerne la consultation publique.

Les exigences de la Banque Africaine de Développement et celles au niveau national en matière de la législation sur l'information et la consultation publique sont établies par les textes suivants :

- ❖ Exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD ;
- ❖ La Constitution du 3 août 2023 ;
- ❖ La loi N°07 /018 du 28 décembre 2017 portant code de l'environnement ;
- ❖ L'Arrêté N°4/MEED/DIRCAB/ du 21 janvier 2014, fixant les règles et procédures relatives à la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social en RCA ;
- ❖ La Politique Nationale sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées Internes ;
- ❖ République centrafricaine : Plan de réponse humanitaire 2024 (janvier 2024) ;

## **Objectifs du P3P**

L'objectif général du P3P du Projet est d'établir et de maintenir des relations solides, constructives et réactives entre le projet et les parties prenantes, tout au long de la durée du projet.

Le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) vise de manière spécifique à :

- Assurer une participation inclusive et continue des parties prenantes.
- Identifier les acteurs clés et leurs rôles.
- Mettre en œuvre des mécanismes de consultation, de communication et de gestion des plaintes.

## **Démarche de réalisation du P3P**

Pour l'atteinte des objectifs, il a été adopté l'approche suivante :

- ✓ Une consultation avec l'équipe de coordination du Projet ;
- ✓ Une analyse documentaire ;
- ✓ Une revue du Système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement ;
- ✓ Des consultations avec les parties prenantes, notamment les populations potentiellement bénéficiaires, les autorités locales et autres personnes ressources.

Une synthèse des données collectées et la production du rapport de P3P.

**Une description complète des problèmes/risques E&S prioritaires qui nécessitent la participation des parties prenantes depuis l'identification du projet jusqu'à son achèvement.**

Dans les deux zones du projet, plusieurs enjeux environnementaux et sociaux ont été identifiés. Il s'agit de :

- Enjeu foncier ;
- Risques climatiques ;
- Enjeu sur les feux de brousse ;
- Enjeu de la dégradation de la biodiversité ;
- Enjeu de la pollution ;
- Enjeu de l'ensablement des cours d'eaux ;

- Déforestation et dégradation des sols ;
- Pauvreté et marginalisation.

### **Synthèse du Plan de participation sur les différentes phases pertinentes du projet**

Le Plan de participation des parties prenantes est établi selon les objectifs et le calendrier de participation des PP.

Ce plan est basé sur :

- La stratégie et plan pour la diffusion des informations ;
- La stratégie et plan pour les consultations desdites PP ;
- La stratégie et plan proposés pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables et ;
- Le calendrier d'exécution du P3P.

### **Stratégies et outils pour les interactions**

Dans le cadre de cette participation des PP, il est envisagé de stratégies et outils et interactions. Les approches de participation et ces outils appropriés sont essentiels pour assurer l'implication des parties prenantes dans le Projet.

#### **Approches**

- L'auto-mobilisation ;
- La participation interactive ;
- La participation fonctionnelle ;
- La participation concertée ;
- La diffusion d'information ;
- La participation passive.

#### **Outils :**

- ateliers et Groupes de Discussion ;
- enquêtes et questionnaires ;
- cartographie participative ;
- sondages d'opinion ;
- focus groups ;
- plateformes en ligne ;
- journées de sensibilisation.

### **Informations clés à communiquer**

Les informations à diffuser sont entre autres :

- Les objectifs du Projet et zones d'intervention ;
- Le calendrier de mise en œuvre des activités du Projet ;
- Les risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- Les mesures de gestion des risques et impacts identifiés ;
- Les opportunités offertes par le projet ;
- La prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans les activités du Projet ;
- La méthode et outils d'information et de communication avec les parties prenantes ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes, y compris la gestion des plaintes EAS/HS.

## **Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du projet**

La mise en œuvre du projet pourrait être sujette à plusieurs types de plaintes et sources de conflits qui peuvent se manifester lors de la préparation et de l'exécution des travaux et l'exploitation du projet pour diverses raisons. Ainsi, le Projet a discuté avec les parties prenantes afin de mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) souple, accessible, opérationnel et se basant sur l'existant.

Le MGP devrait être mis en place pour le projet dès que possible. Les plaintes peuvent être signalées sous forme de réclamation, de suggestion, de plainte ou de question liée à la préparation et mise en œuvre du projet.

## **Synthèse des dispositions institutionnelles de mise en œuvre du P3P**

La mise en œuvre du P3P exige la mobilisation de ressources humaines dont les responsabilités se présentent comme suit :

- Unité de Coordination du Projet pour coordonner et superviser la mise en œuvre du P3P ;
- Le spécialiste en sauvegarde environnementale, le spécialiste en Développement Social, genre et communication, le spécialiste en sauvegarde sociale de l'UGP pour assurer la mise en œuvre du P3P, sous la supervision du Coordonnateur national de l'UGP, faire le suivi du P3P en collaboration avec le spécialiste en suivi et évaluation, avoir une surveillance sur les consultants externes qui seront engagés pour évaluer la mise en œuvre du P3P pour le Projet ;
- L'Associé exécutif pour confirmer l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes ;
- Un Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) ( Le procurement) pour s'assurer que les clauses environnementales et sociales sont intégrées dans les TdRs et dans les contrats des consultants et des entrepreneurs ;
- Un Spécialiste en communication et en suivi et évaluation du PNUD pour Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau national et de registres mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau national et de registres afin de réaliser efficacement le suivi du P3P et des indicateurs de performance environnementale et sociale du Projet.

## **Synthèse des commentaires des parties prenantes**

L'identification des parties prenantes et leur implication à toutes les étapes est l'un des gages de succès du Projet. Il est donc nécessaire que la mise en œuvre du Projet : Agriculture régénérative et agroforesterie : une solution intégrée et résiliente au changement climatique prenne en compte les préoccupations et recommandations de l'ensemble de ces acteurs et que leur participation à toutes les étapes du Projet soit assurée par des actions d'information et de communication. Ainsi, le P3P s'avère être l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du Projet Agriculture régénérative et agroforesterie en République Centrafricaine.

## Budget du P3P

Les principaux contributeurs au financement du projet d'un montant de USD 15 321 627 sont la BAD, le Gouvernement Centrafricain et le PNUD.

#	Item	Unité	Coût Unité		Total		Source de finance
			Local	US\$	Local	US\$	
1	Information/communication sur le plan aux bénéficiaires	10	6 000 000	10 469,55	32 000 000	55837,65	BAD/Gouvernement
2	Plan de participation (activités)	1	22 160 000	38 667,57	22 160 000	38 667,57	BAD/Gouvernement
3	Suivi et évaluation	2	20 000 000	34 898,53	20 000 000	34 898,53	BAD/Gouvernement
4	Imprévus 10%				7 400 000	12 940,37	BAD/Gouvernement
x	<b>Total</b>				<b>81 400 000</b>	<b>142 344,12</b>	<b>BAD/Gouvernement</b>

Le budget de mise en œuvre du P3P est estimé à **81 400 000 F.CFA** soit environ **142 344,12 USD**.